



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

## Commune d'ODRATZHEIM

### *Procès Verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL*

*Séance du 22 Mars 2007*

*Convocation du 15 Mars 2007*

Sous la Présidence de M. François JEHL, Maire

Membres présents :

Mme Rose GROSJEAN, Adjointe au Maire,  
M. Roland KUHN, Adjoint au Maire  
Mme Marcelle WENDLING,  
MM. Florent HECKMANN Bernard HELLER, René SCHEER,  
Raymond SCHUHMACHER, Rémy SEYFRITZ, Raymond ZERRINGER,  
Conseillers municipaux

Membres excusés:

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des PV du Conseil Municipal du 22 février 2007,
2. Affectation du résultat,
3. Vote des quatre taxes,
4. Amortissement,
5. Budget annexe : transfert,
6. Budget primitif 2007
7. Budget lotissement :
  - 7.1. Compte administratif 2006
  - 7.2. Compte de gestion 2006
  - 7.3. Affectation du résultat
  - 7.4. Budget primitif 2007
8. Acceptation de chèque
9. Affaire de personnel : embauche
10. Divers et informations.

En ouverture de la séance, Monsieur le Maire a tenu à féliciter, au nom de la municipalité, M. Bernard HELLER, devenu une nouvelle fois grand-père. Il lui a demandé de transmettre les félicitations aux heureux parents. Il a également tenu à féliciter et à remercier la troupe de « LA BUDIG » pour l'excellente prestation à l'occasion de sa douzième revue. « *Ce fut un grand moment de rire ... et c'est bien vrai.....* ». Il a demandé à Mme GRANDIDIER de transmettre les remerciements à l'ensemble des acteurs de la soirée.

#### 19/07. Approbation du PV du Conseil Municipal du 22 février 2007 :

Le procès verbal de la séance du 22 février 2007 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents dans la forme et rédaction proposées.

### 20/07. Affectation du résultat :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a adopté le compte administratif et de gestion de l'exercice 2006 lors de la séance du 22 février 2007.

Après avoir rappelé les résultats de l'exercice 2006,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,

Constatant que le compte administratif 2006 présente un excédent de fonctionnement de 220 413,96 €uros,

Sur proposition du Maire,

**Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :**

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	<b>163 207,08 €</b>
Résultat de l'exercice 2006 - Excédent :	<b>57 206,88 €</b>
<b>Excédent au 31/12/2006</b>	<b>220 413,96 €</b>
Solde disponible, affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	<b>220 413,96 €</b>

### 21/07. Vote des quatre taxes :

Le Conseil Municipal, constatant la bonne gestion financière de la commune,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussions :

**Décide, à l'unanimité,**

- **Du maintien des taux des quatre taxes pour la dixième année consécutive.**

**Pour mémoire :**

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>8.30 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>10.40 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>34.17 %</b>
<b>Taxe professionnelle</b>	<b>7.56 %</b>

### 22/07. Amortissement :

Monsieur le Maire explique que l'amortissement de certaines opérations est devenu obligatoire.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir débattu :**

- **décide de pratiquer l'amortissement pour les opérations suivantes :**
  - **achat de logiciels pour la digitalisation du cimetière d'un montant de 1 913.60 €,**
  - **participation aux travaux du SIVOM d'Allenwiller pour un montant de 1 130,00 €,**
- **charge le maire d'émettre les titres et les mandats y correspondant.**

### 23/07. Budget annexe : transfert :

Monsieur le Maire rend compte de la situation du budget annexe du lotissement aux membres du Conseil Municipal.

Vu les travaux de transformation d'un bâtiment existant en mairie,

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après en avoir débattu,

- décide d'affecter un montant de 50 000,00 €uros du budget annexe du lotissement au Budget Primitif 2007 de la commune,
- charge le maire d'inscrire ce montant au compte :
  - 7551 : excédent budgets annexes du Budget Primitif 2007.

### 24/07. Budget primitif 2007 :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2007 qui tient compte des propositions faites à l'occasion de la réunion de Commission des finances du mardi 13 mars 2007 ainsi que du débat d'orientations budgétaires du mois de décembre 2006.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif 2007 arrêté aux montants suivants :
  - Section de Fonctionnement :
    - Équilibrée en Recettes et Dépenses : 456 191,00 €uros
  - Section d'Investissement :
    - Équilibrée en Recettes et Dépenses : 474 776,00 €uros

### 25/07. Budget Annexe « lotissement » :

#### 1. Compte administratif 2006 :

Monsieur le Maire donne lecture et commentaires du Compte Administratif 2006 du lotissement Rebhof.

Conformément aux dispositions de l'art. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil élit Monsieur Roland KUHN, président de séance. Le maire, M. François JEHL se retire pour le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications et pris connaissance des documents budgétaires,

Les membres présents approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2006 qui accuse en :

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	29 866,45 €	
	Recettes	0,00 €	
Soit un Déficit de			29 866,45 €
<b>Investissement</b>	Dépenses	0,00 €	
	Recettes	0,00 €	
			0,00 €
Avec les reports de l'année 2005			
Excédent cumulé de			144 698,66 €
	Déficit 2006		29 866,45 €
Résultat de l'exécution du budget - Excédent			114 832,21 €

2.

### Compte de Gestion 2006 :

Après examen et commentaires relatifs à la gestion des fonds du lotissement de la commune d'Odratzheim pour l'exercice 2006 par le receveur Municipal,

Les membres présents, à l'unanimité :

- approuvent le **Compte de Gestion 2006**,
- donnent décharge au **Receveur Municipal Madame Marie-Madeleine GARRE**, Trésorier à Wasselonne, pour la gestion des fonds du lotissement de la Commune

### 3. Affectation du résultat :

Le maire rappelle les résultats du budget annexe « lotissement » de l'exercice 2006, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006, Constatant que le compte administratif 2005 du lotissement présente un excédent de fonctionnement de 144 698,66 €uros, Sur proposition du maire,

Le conseil municipal décide de l'affectation du résultat comme suit :

Pour Mémoire - Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	<b>144 698,66 €</b>
Résultat de l'exercice 2006 - Déficit :	<b>29 866,45 €</b>
<b>Excédent au 31/12/2006</b>	<b>114 832,21 €</b>
Solde disponible, affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	<b>114 832,21 €</b>

### 4. Budget primitif 2007 :

Monsieur le Maire présente le document budgétaire pour l'exercice 2007.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et entendu les explications de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- Approuve le Budget Primitif 2007 du lotissement arrêté aux montants suivants :
  - Section de Fonctionnement :
    - Équilibrée en Recettes et Dépenses : 145 350,00 €uros

### 26/07. Acceptation de chèque :

Vu le remboursement de sinistre de l'assurance Groupama concernant la détérioration d'un panneau de signalisation,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le chèque d'un montant de 205,58 €uros,
- charge le maire d'établir le titre y correspondant.

## 27/07. Affaire de personnel : embauche :

**Vu** la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**Vu** la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3, alinéa 6,

**Attendu** que la collectivité compte moins de 1 000 habitants,

**Vu** la candidature de **Monsieur Jacqui RITTI**,

Le Maire propose :

- Le recrutement d'un Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures,
- De retenir la candidature de Monsieur Jacqui RITTI.

**Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :**

- De la création, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007, d'un Emploi permanent d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de travail de 12 heures,
- D'autoriser le Maire à recruter sur cet emploi un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 6 de la loi du 26.1.1984 précitée,
- Dit que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,
- De fixer la rémunération de cet agent par référence au troisième échelon de l'échelle 3 (indice brut 293, indice majoré 287),
- D'accepter la candidature de Monsieur Jacqui RITTI à ce poste,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre tout acte y afférent,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif.

## 28/07. Divers et informations :

- Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de s'inscrire sur la feuille de présence des assesseurs pour permettre une bonne organisation des **élections présidentielles** des 22 avril 2007 et 6 mai 2007.
- La **Réunion Publique d'informations** à destination de la population est fixée au mercredi 9 mai 2007.
- Monsieur le Maire propose **une sortie au conseil municipal** le dimanche 24 juin 2007 avec une visite du Struthof suivie d'un repas.
- Une **visite du chantier de la mairie** est programmée pour les conseillers intéressés le samedi 24 mars 2007 à 10 heures.
- Afin de s'inscrire dans la continuité du travail de la **commission Plan Local d'Urbanisme**, Monsieur le Maire propose à cette dernière de se réunir pour étudier l'application du Plan Local d'Urbanisme avec les différentes propositions qui ont été faites à la Mairie. Cela permettra également de vérifier la mise en œuvre du nouveau document d'urbanisme et son application concrète.
- **Deux poubelles** vont être achetées pour être installées aux arrêts de bus de la commune aux abords du château,
- **L'inauguration de la mairie** pourrait se faire le **samedi 15 septembre 2007** à 15 heures sous réserve de disponibilité des personnalités à inviter,

- Messieurs Jean Robert ALBECKER et Francis DONNENWIRTH sont officiellement mandatés par la municipalité pour la réalisation **d'un livre sur Odratzheim et son histoire**,
- **Des pierres de grès** ont été prélevées sans aucune autorisation de leur endroit de stockage provisoire et en un lieu fermé au public. Il est demandé au Maire de prendre contact avec la ou les personnes en cause en vue de trouver une solution, compte tenu que d'autres habitants ayant effectué une demande auprès de la mairie ont été priées d'attendre la fin des travaux de réfection des murs aux abords de la mairie.
- **Le prochain Conseil Municipal** aura lieu le **Jeudi 26 avril 2007 à 20 heures** à la bibliothèque.

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance.*

Le Maire  
François JEHL